



## **Crise sanitaire et agressions contre les professionnels de santé : l'URPS, le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins et des Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins réagissent et appellent les médecins à un signalement systématique de ces comportements**

La situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 présente un impact majeur sur notre système de santé, que tout un chacun connaît. Du débordement des capacités sanitaires en quelques jours lors de la première vague, imposant une priorisation des prises en charge tant des patients infectés que de ceux présentant une autre pathologie, à la gestion des conséquences au long cours (répliques épidémiques, émergence de variants... etc), les professionnels de santé sont particulièrement impactés par la crise.

Depuis le début de cette crise, l'ensemble des professionnels de santé n'ont eu de cesse de veiller à répondre à toutes les situations cliniques, de maintenir une offre de soin la plus efficiente possible, de s'adapter pour favoriser un accès aux soins pour tous, quelle que soit sa situation personnelle, de façon sécurisée et adaptée aux conditions particulières de l'époque, parfois au détriment de leur santé, voire de leur vie.

Affronter une telle crise est un saut dans l'inconnue au regard de cet agent viral émergent. Cela impose en corollaire une sollicitation de tous les instants, des capacités personnelles et collectives d'adaptation, au regard d'un suivi et d'une analyse continue assurés par les équipes de recherche sur l'ensemble de la planète.

Aujourd'hui, l'évolution de ces dernières semaines et la situation dramatique que connaissent nos concitoyens des Antilles et de Polynésie françaises confirment que la vaccination permet d'atténuer de façon significative l'impact d'un rebond épidémique et d'éviter une saturation de nos capacités sanitaires.

En dépit de ce contexte qui souligne la mobilisation nécessaire de tous les professionnels, et la nécessité de pouvoir travailler dans un contexte le plus apaisé possible, les professionnels de santé sont confrontés, et ce depuis plusieurs semaines, à des agressions (verbales et physiques parfois), notamment ceux engagés dans la campagne de vaccination. Le summum a été atteint par les propos tenus récemment par Nicolas Dupont-Aignan : « le professeur Raoult a sauvé des vies en soignant précocement ses malades », et « les autres ont des milliers de morts sur la conscience en les confinant chez eux avec du Doliprane alors qu'ils se pavanent dans les médias ».

---

Face à cette situation, il convient de rappeler que les médecins et professionnels de santé interviennent et agissent :

- ▶ Dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, votée par l'Assemblée Nationale, définissant en particulier certaines **mesures d'exception**, dont le recours à des produits de santé à autorisation temporaire de mise sur le marché conformément au 9° du I de l'article 3131-15 du code de la santé publique ;
- ▶ Dans le respect des données acquises de la science ; en l'espèce, il s'agira des **recommandations des sociétés savantes et organismes sollicités et/ou habilités** ;
- ▶ Dans un souci constant de **maintenir continuité et permanence des soins** ;
- ▶ Dans l'intérêt **loyal et consciencieux** de chacun et le **respect du bien collectif**.

Toute question scientifique, a fortiori médicale, relève du débat ; mais les controverses ne relèvent ni des plateaux de télévision, ni des réseaux sociaux mais de l'intégrité et de la compétence de ceux qui y prennent légitimement leur place par les travaux et études publiées selon les règles reconnues par la communauté scientifique internationale.

Au regard des enjeux personnels et collectifs, **de tels propos et comportements agressifs, insultants, diffamatoires sont inadmissibles, particulièrement de personnalités publiques**. La communauté médicale souligne qu'il est temps d'y mettre un terme, afin que les débats légitimes retrouvent un cadre plus adapté, serein et respectueux.

Dans ce contexte, l'URPS Médecin Libéral BFC, le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins et les Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins souhaitent réagir officiellement et demandent à chaque médecin de leur signaler tout comportement agressif, verbal ou physique, envers eux-mêmes ou leurs collaborateurs, afin que soient engagées, le cas échéant, les procédures qui s'imposeraient, y compris judiciaires, et que ces derniers puissent bénéficier d'un accompagnement.



*Avec le soutien des conseils départementaux de l'Ordre des médecins de Côte d'Or, du Doubs, de Haute-Saône, du Jura et du territoire de Belfort.*

**Pour toute demande de précision ou d'interview, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous :**

---

## Contacts presse

AGENCE 24

**Karen BORNAGHI-PATOUILLET**

karen@vingt-quatre.fr / Tél. : 06 29 90 94 93